



## Fégréac recrute

### 4 Agents recenseurs vacataires

Un vacataire effectue une tâche précise et ponctuelle au sein d'une collectivité ou établissement territorial. Il n'est pas recruté sur un emploi, et ne dispose pas de droits à congés statutaires ou de droit à formation.

**Date limite de réponse : 30 octobre 2025**

#### **Descriptif de l'emploi**

Le recensement de la population est une étape importante pour la commune de Fégréac, permettant de mieux comprendre l'évolution démographique de la commune et de planifier les projets futurs, qu'ils soient petits ou grands.

En 2026, cette opération se déroulera du 15 janvier 2026 au 14 février 2026, en partenariat avec l'Insee.

Pour mener à bien cette mission, la commune recrute 4 agents recenseurs.

Ces derniers auront pour rôle de collecter des données essentielles en se rendant directement auprès des habitants. Chaque agent sera formé et encadré par un coordonnateur communal pour assurer une collecte efficace et conforme aux attentes.

#### **Missions / conditions d'exercice**

Les missions de l'agent recenseur seront les suivantes :

- Assister aux deux demi-journées de formation organisées par l'INSEE ;
- Effectuer une tournée de reconnaissance ;
- Effectuer les opérations de l'enquête de recensement ;
- Vérifier, classer, numéroté et comptabiliser les questionnaires recueillis, tout en veillant à se conformer aux instructions de l'INSEE et du coordonnateur communal.

L'agent recenseur doit s'engager à participer à tout le déroulement de l'enquête.

#### **Profils recherchés**

Vous êtes disponible et vous recherchez un complément de salaire ?

\* Disponibilité : la durée de la collecte étant strictement limitée, l'agent recenseur devra terminer son travail le plus vite possible. Il devra être disponible toute la journée, parfois en soirée ou le week-end.

\* Capacité relationnelle : l'agent recenseur devra se montrer courtois et être à l'aise dans les contacts avec la population.

\* Ténacité : l'agent recenseur devra faire le nombre de visites nécessaires pour mener à bien l'enquête.

\* Ordonné et méthodique : afin d'effectuer sa tournée avec efficacité tenir à jours les différents supports administratifs (numérotation des questionnaires, classement des imprimés de collecte et tenue du carnet de tournée).

\* Discrétion : l'agent recenseur devra respecter scrupuleusement le secret statistique et veiller à la stricte confidentialité des données individuelles qu'il sera habilité à collecter.

L'agent recenseur doit disposer d'un véhicule et être titulaire du permis B pour les déplacements en zone rurale.

La connaissance du territoire communal est un atout.



### **Rémunération**

- Rémunération brute :
  - o Pour chaque feuille de logement complétée : 5,25 €
- Prime forfait kilométrique :
  - o 80 € en agglomération,
  - o 150 € hors agglomération
- Forfait de formation (par ½ journée) : 50 €
- Forfait de déplacement (tournée de reconnaissance incluse) : 100 €
- Prime internet et de qualité (si minimum de 75 % de réponse par internet obtenu sur l'ensemble de la commune) : 0,25 € par logement et par agent
- La rémunération globale sera versée à l'issue de la mission, en fonction du nombre de documents réellement collectés et validés par l'INSEE.

Informations complémentaires : [administratif2fegreac@orange.fr](mailto:administratif2fegreac@orange.fr)

Adresser candidature et CV avant à Mr Le Maire par courrier 1 rue de la Mairie 44460 Fégréac ou par mail [administratif2fegreac@orange.fr](mailto:administratif2fegreac@orange.fr)